



Un syndicat
qui informe

Un syndicat
responsable

Un syndicat
utile



COMPTE RENDU DU CSAL-FS du 12/09/2024

Un Comité Social d'Administration Local en Formation Spécialisée s'est tenu ce 12 septembre 2024.

Les points à l'ordre du jour :

- 1 – PV du CSAL DU 2 juillet 2024(pour approbation) ;
- 2 – Mise en œuvre de l'expérimentation relative à la semaine en 4 jours (pour avis);
- 3 – Bilan DUERP/PAP 2022/2023 (pour information) ;
- 4 – DUERP 2023/2024 (pour information) ;
- 5 – Plan annuel de prévention 2024 (pour avis) ;
- 6 – Protocole sur les événements graves DDFIP 24(pour avis) ;
- 7 – Fiches de signalement (pour information) ;
- 8 – Fiches RSST (pour information) ;
- 9 – Propositions d'actions (pour avis) et suivi budgétaire (pour information) ;
- 10 – Questions diverses.

Nous avons élaboré une liminaire (voir pièce jointe).

Concernant le point de la suppression des ponts naturels en 2025, le Président n'est pas étonné de la réaction de la Directrice Générale au vu de la discorde concernant le pont du 10 mai de cette année.

Certaines Directions l'ont accordé et d'autres pas.

Dans une DGFIP qui défend le principe d'égalité, ce n'est pas satisfaisant.

Il pense que l'ensemble des Directeurs reviendra sur le sujet.

Dans notre Département, concernant la règle des 50 % de présence dans les services, le Directeur sera bienveillant pour les ponts de fin d'année 2025.

Par contre, pour les autres ponts, il y aura bien entendu des difficultés.

Concernant les agressions croissantes sur le sujet du recouvrement de la REOMI, le directeur est favorable à communiquer ces difficultés au Préfet et lors de la réunion des Maires.

Il s'étonne néanmoins de ces incivilités car le taux de recouvrement est bon, il dépasse 90 %.

1) PV DU 02/07/2024 :

Le PV du CSAL-FS du 2 juillet a été approuvé à l'unanimité.

2) Mise en oeuvre de la semaine en 4 jours :

Le sujet aurait dû être supprimé de l'ordre du jour, n'étant plus porté par la politique actuelle.

Néanmoins nous avons demandé combien d'agents s'étaient portés volontaires pour les services concernés.

Ils sont au nombre de 10, sachant que cette expérimentation ne concernait que les services de la direction, du SAPF, du SPFE et du PCR. P.

INTERVENTION DU DOCTEUR LAVAL :

Il insiste sur la vigilance vis-à-vis du COVID, depuis le 15 août les cas sont en augmentation.

Dès les premiers symptômes il est important de se faire tester et de porter un masque.

L'automne s'annonce difficile.

Quant à la coqueluche, avec le vaccin, on en parle moins, il n'y a que quelques cas dans le département.

Par contre, pour la variole du singe, nous n'y sommes pas confrontés dans le département.

Quant à la continuité d'activité que le docteur Laval doit faire dans les autres départements de la région, pour l'instant il n'est pas sollicité.

3) Bilan DUERP/PAP 2022/2023 :

Les principaux risques psychosociaux sont les exigences liées au travail 23,08 % et les exigences émotionnelles 54,95 %, viennent ensuite les risques liés au bâtiment pour 69,86%, et enfin les postures de travail pouvant entraîner de l'inconfort prolongé pour 86,05 %.

Pour le PAP, 6 actions restaient à réaliser :

- 2 réalisées totalement : scellement des dalles à Sarlat et réfection de l'entrée à l'arrière du bâtiment A à la cité administrative,
- 2 autres partiellement,
- 2 autres reportées.

4) DUERP 2023/2024 :

Ce document est élaboré à partir du nouvel outil PREV'ACTION, pas évident à appréhender par les chefs de service et l'assistante de prévention.

3 critères de cotation :

- gravité du dommage potentiel,
- fréquence d'exposition au risque,
- niveau de maîtrise du risque.

3 niveaux de cotation pour la gravité :

- faible,
- moyen,
- grave.

3 niveaux de cotation pour la fréquence :

- annuelle/mensuelle,
- hebdomadaire,
- quotidienne

3 niveaux de maîtrise :

- risque maîtrisé,
- risque modérément maîtrisé,
- risque non maîtrisé.

Le document/PAP est un document élaboré par la direction qui engage le Directeur.

L'ensemble des organisations syndicales sont unanimes pour déplorer l'absence, des principaux acteurs de prévention à cette instance : l'assistante de prévention, Madame Brun, l'inspecteur santé sécurité au travail, M Thiebaut, ainsi que l'animateur de la politique ministérielle de prévention M Dumont.

Dans ce DUERP, des RPS (Risques Psycho-Sociaux) sont importants au PCE suite au data-maning et à l'avenir de leur service, comme le regroupement avec plusieurs services entre autres le PCRП ainsi que la perte de technicité.

Quant au SDiF, la problématique liée au service est cotée à 18, elle sera reprise dans le PAP.

La médiation suit son cours et touche à sa fin.

Avant l'été 30 entretiens individuels ont été réalisés, ainsi qu'une rencontre avec l'équipe encadrante, et des réunions collectives.

De nouvelles entrevues sont encore prévues.

Les cotations 18 et plus doivent obligatoirement figurer dans le PAP, ainsi que tous les risques de cotation inférieure mais qui sont considérés importants par la direction.

Les OS souhaitent que toutes les modifications apportées lors du GT et avant l'instance soient indiquées clairement.

Nous avons souhaité que la direction prenne l'avis des 8 agents au SAPF de Bergerac concernant la pause d'une cloison dans leur bureau (proposition de type de cloison, acoustique, pleine etc..).

Nous sommes revenus aussi sur le sujet d'équiper les agents du SAPF de souris ergonomiques (Troubles Musculo-Squelettiques liés aux tâches répétitives).

La direction s'est engagée à établir des devis afin de les présenter au prochain CSAL-FS.

5) Plan Annuel de Prévention :

On constate que pas assez de RPS sont repris dans le PAP ou sont sous-évalués ou peu pris en compte.

Certains RPS sont mentionnés dans le DUERP, mais la direction ne les reprend pas dans le PAP car elle n'a pas les moyens d'agir dessus, comme la perte de sens, l'automatisation des tâches, la pression des objectifs, les nouveaux outils informatiques auxquels il faut s'adapter et qui fonctionnent plus ou moins bien.

Le DDFiP en a conscience et l'observatoire interne le mentionne également, mais pas de changement en vue.

Sur l'observatoire interne se pose la question des 60 % d'agents qui n'ont pas répondu.

La DDFiP de Dordogne organise deux Groupes de Travail afin d'améliorer les items de cet observatoire, seules 20 personnes se sont portées volontaires pour y participer.

Le président précise qu'on ne peut pas être dans le déni de la modernité.

On peut, à la fois, concilier la robotique et s'aménager des plages de travaux à forte technicité.

Quant à la pression des indicateurs de gestion, nous en avons plus que 17 à décliner.

Pour le vote, nous nous sommes abstenus car aussi critiquable qu'il puisse être, le DUERP, et dans sa déclinaison le PAP, permet de faire ressortir le mal être des agents concernant leur condition de vie au travail.

6) Protocole sur les événements graves DDFIP 24 :

C'est une trame de la Douane, tiré des enseignements du COVID lors du plan de reprise d'activité où il manquait un document soulevant les questions suivantes :

- qu'a-t-on fait ?
- que n'a-t-on pas fait ?
- que devait-on faire ?

Ce protocole sera disponible dans la mallette de crise sur ULYSSE 24, les chefs de service y seront sensibilisés lors du prochain collège.

Pour l'UNSA, ce protocole était incomplet nous avons demandé à faire des ajustements qui ont été acceptés.

Nous avons aussi demandé que ce protocole soit présenté aux agents par leur chef de service, car tout le monde peut être confronté à un événement grave.

Vote : pour à l'unanimité.

7) les fiches de signalement :

En réponse aux fiches de signalement, la Direction a envoyé systématiquement une lettre aux usagers auteurs des méfaits.

Certains ont contacté la direction pour s'excuser.

D'autres sont coutumiers des faits.

Nous avons demandé qu'il y ait des boutons d'alerte dans les box de réception à Sarlat qui en sont dépourvus.

Nous avons de nouveau mis l'accent sur la hausse des agressivités des usagers envers nos agents quel que soit le service de la direction.

Pour rappel, l'administration ne peut pas porter plainte lors de l'agression sur un agent, mais elle peut se porter partie civile.

L'ensemble des OS a demandé d'obtenir le suivi des fiches de signalement au fil de l'eau et de ne pas attendre l'instance pour les découvrir.

8) Fiches RSST : **Registre Santé Sécurité au Travail**

Une fiche sur une fuite de la clim dans un local syndical : à surveiller, plus de fuite actuellement.

Demande de stores dans divers bureaux à Sarlat, les devis sont en cours uniquement sur les ouvrants neufs.

9) Propositions d'actions et suivi budgétaire :

La direction nous a proposé des devis concernant des stores dans les bureaux à la cité administrative.

Nous les avons tous validés.

Pour le solde de 1 737,45€ à engager, la direction a proposé de financer les souris ergonomiques, et de laisser une marge de manœuvre en cas d'équipement particulier pour un agent.

10) Questions diverses :

Hormis les questions issues du débat, nous avons posé les questions suivantes :

- **Concernant la panne d'ascenseur sur Bergerac, lors du FS du 02/07 M Deshayes s'était engagé à faire une remontée nationale des problèmes liés avec le prestataire, quand est-il ? Quand celui-ci sera-t-il réparé ?**

La direction a menacé de rompre le marché, un nouvel interlocuteur est intervenu le 6 septembre afin de faire un point sur l'ensemble des dysfonctionnements des ascenseurs du département.

A priori, la société a commandé 3 fois la pièce mais elle ne correspondait pas à chaque fois (courriel du 13/09/2024).

- [Qu'en est il du recrutement d'une assistante sociale en Dordogne ?](#)

Le recrutement dépend du SG, pas de nouvelle pour l'instant malgré les demandes de la direction.

- [Pourrait-on faire une visite de site à Nontron pour s'assurer de la sécurité des agents pendant les travaux de désamiantage ?](#)

La demande n'a pas été unanime de la part des autres OS, pas de visite prévue.

- [Un agent, reconnu RQTH, a attendu pendant un an un bureau adapté à sa taille, depuis il est équipé, ce n'est pas normal qu'il ait dû attendre aussi longtemps, quelle en est la raison ?](#)

Circuit de demande d'équipement long et le dossier ne suit pas systématiquement d'une direction à l'autre lors d'une mutation.

[Nous nous sommes renseignés sur la législation :](#)

Chapitre Ier : Portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail en faveur des agents publics en situation de handicap (Article 1).

[Article 1](#)

La portabilité des équipements des agents publics en situation de handicap s'entend des mesures permettant à ces agents, en application du [III de l'article 6 sexies de la loi du 13 juillet 1983 susvisée](#), de conserver, dans une nouvelle administration d'emploi comme en cas de changement de poste au sein d'une même administration, les équipements contribuant à l'adaptation du nouveau poste de travail. Les modalités de mise en œuvre de la portabilité des équipements en cas de changement d'administration d'emploi de l'agent, notamment la cession, le transport et l'installation des équipements, ainsi que la prise en charge par l'administration d'accueil des coûts afférents, sont définies par convention entre cette administration et l'administration d'origine de l'agent concerné.

La portabilité n'est mise en œuvre que si son coût est inférieur à celui qui résulterait de l'adaptation, à la charge de l'administration d'accueil, du nouveau poste de travail de l'agent.

- [Au SAPF, 3 collègues sont arrivés et sont installés dans les bureaux du premier étage, bureau prévu depuis la création du service. Ce bureau est devenu un débarras pour le centre, il faudrait rééquiper les agents de vrai bureau car pour l'instant l'inspectrice chargée de leur formation travaille sur une table de décharge et il faudrait débarrasser ce bureau des affaires encombrantes.](#)

M Deshayes va faire une demande au BIL pour intervention.

- [Nous déplorons qu'il y ait encore des nids de poules sur le parking arrière du centre de Bergerac, ces trous sont dangereux pour les agents qui peuvent se tordre la cheville. Des réparations sommaires ont été faites qui n'ont pas tenu.](#)

Malheureusement c'est un problème récurrent et la réfection complète coûte trop cher.

- A Bergerac, certains se garent à l'extérieur du parking par manque de places. Or, la voirie est telle qu'en temps de pluie, les véhicules circulants projettent de l'eau en passant sur les trottoirs. Les collègues qui arrivent à pieds se font arroser. Serait-il possible de contacter la mairie afin de remédier au problème de voirie à proximité du centre ?

La Direction peut intervenir sur les problèmes survenant à l'intérieur du bâtiment mais pas à l'extérieur.

- Comment fonctionne le remplacement du personnel d'entretien sur le centre de Bergerac. Actuellement, une est absente et elle n'est pas remplacée, ce sont ses collègues qui seraient chargées de faire le ménage ?

Ponctuellement elles peuvent faire le remplacement, faire intervenir un prestataire extérieur coûte cher et est sollicité uniquement sur les longues absences.

C'est au gestionnaire de site de résoudre le problème, en l'absence c'est à M Santran.

Le nouveau gestionnaire de site sur Bergerac doit être désigné sous peu.

Lorsque M Santran partira en retraite, il ne sera pas remplacé, ce sera alors au gestionnaire de site de régler l'ensemble des problèmes matériels.

- Une visite de site à Bergerac est prévue le 17/09 par la direction accompagnée par le sous-préfet. Vous allez rencontrer uniquement les agents du SIP, du SIE et du SGC. Pourquoi le SAPF, l'antenne du SPFE n'est pas prévu ainsi que les collègues des services de contrôle ?

Le sous préfet avait contacté le SGC directement afin de rencontrer le chef de service du SGC ainsi que le CDL ; Le directeur a rappelé au sous-préfet qu'il fallait qu'il passe par lui. Comme il était intéressé de visiter ce service, M Bianchini lui a suggéré d'aller voir aussi le SIP. Quant au SIE, n'ayant pas d'équipe encadrante ce jour-là, ils n'y passeront pas non plus. Le choix des services s'est fait sur ceux en lien direct avec la préfecture.

- Comment se fait-il que le bureau et les couloirs sur Périgueux ne soient nettoyés qu'une seule fois par semaine à la cité administrative, bâtiment A ?

Il y a 2 malades en cours non remplaçables puisque se sont des agents berkani et passer par une entreprise privée coûte trop cher.

La direction a fait un point sur les travaux en cours à NONTRON :

Les devis pour la réparation de la toiture pour 63 000 € et de la charpente pour 14 000 € ont été validés et sont financés par le RPIE (Responsable de la Politique Immobilière de l'État).

Il n'y a pas de délai d'intervention pour l'instant, les entreprises sont trop occupées.

L'isolation ne sera faite qu'à l'issue de ces travaux.

La réfection des sanitaires se fera une fois les travaux de désamiantage effectués.

Visite de site sur Sarlat suite au déménagement du SGC et du SIE :

Lors de la FS du 2 juillet dernier, l'ensemble des OS a demandé à faire une visite à Sarlat du fait du manque de concertation avec les agents sur ce déménagement.

Le projet est ajourné suite à un courrier des agents du SIE contestant celui-ci par manque de communication, et malgré les travaux qui ont été effectués (hall d'accueil, travaux de sécurisation et démolition d'une cloison).

Un rapport intersyndical des membres de la FS ayant effectué cette visite sera rédigé mais confidentiel.

La séance s'est terminée à 16h00.

**Christine Duval titulaire,
Franck Scouarnec, suppléant
Cathy Hébrant, experte**